

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : le point en Douane au 9 avril 2020.

Point sur les effectifs en douane à la date du mercredi 8 avril au soir :

Agents présents dans les services : 2467 (mardi soir 7 avril : 2441)

Quatorzaine : 215 (mardi soir : 243)

Malades : 222 (mardi soir : 227). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

Au 9 avril, la situation continue d'évoluer plutôt **favorablement**. Le nombre de quatorzaines est désormais inférieur au nombre de malades déclarés.

On constate toujours néanmoins de fortes disparités entre interrégions, ainsi qu'entre Surv et AG/CO.

1/ QUESTIONS RH

- Aucune avancée par rapport **aux congés d'été et aux primes**. Nous sommes toujours en attente des consignes de la DGAFP (Fonction Publique).

- Prévention :

* **Equipes cynophiles** : on a bâti une fiche avec le vétérinaire référent de La Rochelle. Le pelage pourrait être porteur. Certaines précautions sont donc en prendre avant d'aller sur le terrain, indiquées sur la fiche. Vérifier si ces précautions à prendre seront trop contraignantes ou non.

* **Personnels maritimes embarqués** : la procédure avant embarquement pour le patrouilleur, qui part pour 12 ou 14 jours, est la suivante : envoi d'un questionnaire confidentiel, suivi d'un entretien entre chaque agent et le médecin. Cette procédure semble acceptée par les bords. Prochaine mission : départ le 12 avril. Selon la DG, notre présence en mer reste nécessaire dans le cadre du PCA. Il y a également des missions à mener notamment en termes d'AEM, sur demande des préfets maritimes (ex : respect des interdictions).

* **Fret express** : les agents des douanes travaillant en présentiel au contrôle des colis sont dotés d'équipements de sécurité (masques, gants, gel) mais les personnels des sociétés privées de fret peuvent ne pas être protégés du tout. La distanciation avec ces personnes peut s'avérer difficile à respecter. Les douaniers sont invités à respecter les mesures de sécurité au maximum de ce qui est possible.

- La question du virus **aéroporté ou non par les climatisations** reste posée. La position des médecins de prévention reste inchangée : sauf en milieu médical où il peut y avoir une forte charge virale dans l'air, cela ne vaut pas pour les milieux ambiants autres, mêmes fermés. Il est considéré à ce stade que le virus ne circule pas dans l'air.

- Décret du 7 avril sur les frais de restauration concernant **la prise en charge des repas** pour les agents sur le terrain : l'instruction va être diffusée dans les services. L'effet rétroactif du décret est au 17 mars. Une attestation de l'employeur de présence de l'agent depuis le 17 mars suffira pour obtenir le remboursement au taux forfaitaire de 17,50 euros, jusqu'à la date de parution de l'instruction (car les agents n'auront pas forcément conservé leurs justificatifs). A partir de la parution de l'instruction il sera nécessaire de fournir des justificatifs d'achat (tickets de caisse à conserver).

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

- Maintien ou non des **tickets-restaurant** pour les agents en bénéficiant en temps ordinaire : pas de précision à ce stade.
- Agendas des CAP : on prévoirait un **report des CAP de promotions et non titularisations**. Fin juin/début juillet, ou à l'automne. Ces CAP ne seront pas tenues chez nous en audioconférence, possibilité qui était offerte par la DGAFP
- Parkings d'aéroport : les **frais de parkings ADP** pour les agents ayant été contraints de laisser leur voiture au parking de l'aéroport seront examinés au cas par cas.

2/ SURVEILLANCE ET LCF

- La note concernant la **cote de service** des agents de la Surveillance dans la période COVID semble diversement comprise et interprétée dans les unités. Merci de nous faire remonter toute anomalie que vous pourriez constater.

3/ DEDOUANEMENT

- Il peut y avoir des pressions fortes sur les agents pour les pousser à accélérer le **dédouanement des masques et du matériel médical**. Il va falloir réajuster l'effectif au volume des importations, de manière à tenir le rythme tout en respectant les différents contrôles nécessaires, et également alléger la tension pesant sur les personnels.

DANS CE CONTEXTE TOUJOURS COMPLIQUE, LES DISCUSSIONS ENTRE ADMINISTRATION ET SYNDICATS CONDUISENT A METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CE DELICAT EQUILIBRE ENTRE INTERET DU SERVICE, APPLICATION DES CONSIGNES, ET PRESERVATION DE LA SANTE ET DE L'INTERET DES AGENTS. NOUS ESSAYONS DE MENER DES ECHANGES CONSTRUCTIFS ET DE TROUVER DES SOLUTIONS ADAPTEES ET EQUITABLES POUR TOUTES LES SITUATIONS MISES EN LUMIERE.

LA CFTC VOUS SOUHAITE LES MEILLEURES FETES DE PAQUES POSSIBLES !

CFTC-Douanes :

Sur un autre ton.